



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

appel de dossiers

du 1^{er} avril au 15 juin 2019



foire d'art contemporain
du 3 au 6 octobre 2019



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

La Foire d'art contemporain de Saint-Lambert (La FAC) offre deux formules de participation. Il est possible de soumettre un dossier pour une seule de ces formules, ou encore pour les deux formules.

Description :

La FAC en salle est la formule traditionnelle, avec stand partagé, à l'intérieur du Centre multifonctionnel au 81, rue Hooper, Saint-Lambert (Québec) J4P 3T3. Cette formule est payante, puisque les œuvres exposées par les artistes sont mises en vente. Environ 34 espaces sont disponibles.

La FAC en vitrine est une nouvelle formule offrant la possibilité d'installer des œuvres dans certaines vitrines choisies de commerces de Saint-Lambert. Cette formule est rémunérée, puisque les œuvres exposées ne sont pas mises en vente. Environ 6 espaces sont disponibles.



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation des dossiers

- Indication de la formule choisie : en salle, en vitrine, ou encore les deux formules.
- Un curriculum vitae professionnel, incluant les renseignements suivants, présentés en entête du document :
 - o Nom, prénom ;
 - o Adresse complète, code postal ;
 - o Téléphone du domicile, téléphone portable ;
 - o Courriel, site Web.
- Un texte de 250 mots ou moins portant sur la démarche artistique de l'artiste.
- Un maximum de 10 photos numériques (format .jpg) d'œuvres représentatives du corpus qui sera présenté à La FAC.
- Une liste descriptive des œuvres et de l'installation. Si vous participez en salle, veuillez indiquer le prix pour chaque œuvre de la liste.
- Tout autre document jugé pertinent, tels des articles de presse.

1.2 Envoi des dossiers

- Le dossier doit être envoyé par l'entremise du réseau WeTransfer (www.wetransfer.com) à l'adresse courriel suivante : info@lafacdesaintlambert.com.
- Aucun dossier envoyé par la poste ne sera considéré.
- Aucun dossier reçu après le 15 juin 2019 à minuit ne sera considéré par le comité de sélection.

1.3 Sélection des dossiers

- Chaque artiste soumettant un dossier reçoit un accusé de réception.
- Le comité de sélection est composé de personnes provenant du milieu de l'art contemporain.
- Le comité évalue et sélectionne les dossiers en se basant sur des critères de qualité et d'originalité, et privilégie des œuvres s'inscrivant dans le créneau de l'art contemporain dit « actuel ».



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

- La décision du comité de sélection est définitive et sans appel.
- Le comité n'émet aucun commentaire sur les dossiers refusés.
- La candidature des artistes ayant participé à La FAC lors d'éditions précédentes est considérée, dans la mesure où le corpus d'œuvres est différent.
- Les produits dérivés des œuvres présentées à La FAC doivent préalablement avoir été approuvés par le directeur artistique de La FAC. Exemples : petits formats, reproductions, bijoux, etc.

1.4 Contrat

- L'acceptation d'un dossier est sujette à la signature d'un contrat entre La FAC et les exposants.
- Les documents suivants, utilisés sur le site Web et dans le programme de La FAC doivent être fournis par les artistes retenus, au plus tard le 22 juillet 2019 :
 - o Un texte de 50 mots décrivant la démarche artistique ;
 - o Une photo de l'artiste, de type portrait, en haute résolution (300 ppp) ;
 - o L'autorisation de reproduire une œuvre choisie par le comité de sélection (fournir une photographie en haute résolution de celle-ci [300 ppp]) ;
 - o La mention des crédits photo, s'il y a lieu.

1.5 Résiliation de contrat

Si l'une des parties ne respecte pas une des conditions énoncées dans ce contrat, l'autre partie peut, pour cette raison, faire résilier le contrat.

La partie qui veut faire résilier le contrat doit d'abord transmettre à l'autre partie un avis écrit exigeant de remédier au défaut dans un délai raisonnable.

Si le défaut n'est pas réglé à l'expiration du délai, la partie qui a envoyé le premier avis doit envoyer un second avis écrit mentionnant que le contrat est résilié.

Le contrat pourra s'annuler sans préjudice ou mise en demeure, pour toute raison de force majeure.



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

1.6 Services offerts par La FAC

1.6.1 Cartes de débit et de crédit

- La FAC offre le service de paiement par carte de débit et de crédit.
- La FAC s'engage à remettre aux exposants le montant de leurs ventes, moins 5 % pour les frais de transaction.

1.6.2 Logistique et sécurité

- Accès au réseau Wi-Fi ;
- Accès au débarcadère ;
- Nettoyage quotidien ;
- Système d'alarme ;
- Aucuns frais exigibles pour l'entreposage du matériel d'emballage. La FAC ne sera toutefois pas responsable des pertes, vols ou dommages pouvant survenir ;
- Services-conseils pour le montage des œuvres ;
- Un gardien assure la sécurité le jour, et un système d'alarme relié à une centrale sera fonctionnel la nuit ;
- Les exposants assument la pleine responsabilité de leurs œuvres (assurances contre le feu, la perte, le vol, le vandalisme). La Foire d'art contemporain de Saint-Lambert (La FAC) se désiste de toute responsabilité.

1.6.3 Alimentation

- La FAC, située au 81, rue Hooper, est au cœur du village de Saint-Lambert. Plusieurs restaurants et casse-croûtes sont accessibles à pied.
- Café et grignotines sont offerts gracieusement tout au long de l'événement.
- Vin gratuit le soir du vernissage et remise de deux coupons échangeables pour deux verres de vin offerts gratuitement vendredi, samedi et dimanche, pour un total de six coupons par exposant.



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

2. LA FAC EN SALLE – CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Présence de l'artiste

- La FAC en salle exige la présence des artistes durant les quatre jours de l'événement, car ceux-ci agissent comme médiateurs culturels auprès des visiteurs, les soutenant dans leur découverte de l'art actuel.
- Aucune exception ne pourra être considérée à cet effet.
- Assurez-vous donc qu'aucun autre engagement n'entre en conflit avec l'horaire de La FAC.

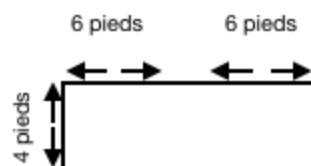
2.2 Disciplines acceptées

- Arts imprimés
- Arts textiles
- Céramique
- Dessin
- Installation
- Multimédia
- Peinture
- Photographie
- Sculpture
- Verre

N.B. : Lors des éditions précédentes, les œuvres de petits formats et à petits prix ont trouvé plus facilement preneur. Un prix maximal de 2 500 \$ par œuvre est donc fortement recommandé.

2.3 Espaces d'exposition (environ 34)

- Chaque exposant dispose de cimaises blanches de 3 m (10 pi) de haut. Le mur de fond, d'une largeur totale de 3,65 m (12 pi), est partagé par deux artistes.
- Chacun dispose donc d'un stand d'une largeur de 1,82 m (6 pi) et d'un retour de 1,21 m (4 pi), pour une superficie totale de 9 m² (10 pi linéaires × 10 pi de haut).





foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

- Une table de 182 cm x 76 cm (6 pi x 30 po), partagée par les deux exposants occupant le même stand, permet la présentation de petites œuvres, de portfolios, de cartes professionnelles, etc.
- Une nappe noire permet de ranger des œuvres supplémentaires sous la table. Il est possible d'avoir un stand sans table, entre autres pour les artistes présentant des œuvres 3D.
- Chaque exposant dispose d'une chaise.
- La FAC se réserve le droit de déterminer les emplacements de chaque exposant.
- Les exposants n'ont pas le droit de transférer leur stand, en partie ou en totalité, à un autre exposant.

2.4 Montage et démontage des œuvres

- Le montage des œuvres s'effectue le mercredi 2 octobre, de 8 h à 20 h.
- Le démontage ne doit pas commencer avant 17 h, le dimanche 6 octobre. Au besoin, une cueillette des œuvres restantes sera possible le lundi 7 octobre, de 10 h à 12 h.
- Chaque exposant est responsable du montage et du démontage de ses œuvres. Un technicien sera cependant sur place pour aider et conseiller.
- Tout dommage qui surviendrait lors du montage et du démontage demeure la responsabilité des exposants.
- La FAC se réserve un droit de regard sur le résultat final de l'accrochage afin d'optimiser la mise en valeur des œuvres de chacun des exposants.
- Les cimaises sont construites en *masonite*. Les clous ne sont pas permis, mais les vis sont fournies. Toutefois, tout le matériel nécessaire à l'accrochage ou à l'installation doit être fourni par l'exposant.
- Chaque exposant doit fournir et installer les points rouges autocollants afin d'indiquer les œuvres vendues.
- Les œuvres vendues doivent demeurer accrochées jusqu'à la fin de l'événement. Si cela n'est pas possible, une nouvelle œuvre doit être installée en remplacement, le tout avec l'accord du directeur artistique de La FAC.
- La surveillance des stands est la responsabilité de l'exposant. S'il doit quitter son stand, il doit s'assurer



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

qu'une personne en est avisée pour le remplacer (exposant partageant le même espace, bénévole, etc.).

2.5 Cartels

2.5.1 Le cartel de chacune des œuvres est fourni par l'exposant et doit respecter le visuel suivant :

- Carton blanc ;
- Dimensions : 4 cm x 12 cm ;
- Police : Arial noir, 12 points.

2.5.2 Si l'utilisation de cartels, pour identifier les œuvres, nuit à la présentation de l'ensemble du corpus exposé, l'exposant peut utiliser une liste unique, identifiant chaque œuvre par un numéro, une photo ou le plan de l'accrochage.

2.5.3 Renseignements à inscrire sur les cartels ou sur la liste

- Titre de l'œuvre ;
- Date de création ;
- Technique ;
- Matériaux utilisés ;
- Prix (obligatoire).

2.6 Modalités de paiement

- Le coût de participation est de 300 \$, taxes incluses.
- Seuls les paiements par chèques ou virements bancaires sont acceptés.
- Le paiement peut se faire en un ou deux versements.
- Le paiement par virement bancaire ou par chèque doit être effectué le 22 juillet, ou encore le 22 juillet et le 9 septembre 2019 si le mode en deux versements est utilisé.
- La procédure à suivre pour les virements bancaires sera transmise lors de l'acceptation des dossiers.
- Les chèques doivent parvenir à La FAC en un seul envoi à l'adresse suivante, au plus tard le 22 juillet 2019 :

La Foire d'art contemporain de Saint-Lambert
600, avenue Oak
Saint-Lambert (Québec) J4P 2R6



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

2.7 Modalités d'annulation

- Si l'exposant ne respecte pas le calendrier et les modalités de paiement, l'organisation aura le droit d'annuler sa participation à l'événement.
- Si l'exposant retire sa candidature après la date du premier versement, un montant de 150 \$ sera retenu.
- Si l'exposant retire sa candidature après la date du deuxième versement, la totalité du montant sera retenue, soit 300 \$. Cependant, si l'organisation réussit à louer le stand à un autre candidat avant la parution du programme, seul le premier montant de 150 \$ sera retenu.
- En cas d'annulation de l'événement, les exposants seront remboursés en totalité.
- En cas d'annulation de l'événement, les exposants ne sont en droit de réclamer aucun dommage et intérêt, quelle que soit la raison des circonstances de l'annulation.



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

3. LA FAC EN VITRINE – CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Présence de l'artiste

- L'artiste doit être présent lors de la soirée VIP le 3 octobre afin d'échanger avec le public sur son intervention.
- Idéalement, il sera aussi présent pour le vernissage public, le 4 octobre.

3.2 Disciplines acceptées

- Installation
- Sculpture

3.3 Espaces d'expositions (environ 6)

- Un jumelage sera proposé à l'artiste avec un commerçant du centre-ville de Saint-Lambert, lui permettant d'installer une œuvre dans sa vitrine.
- Les dimensions et les photos du lieu seront transmises au moment de l'acceptation du dossier.
- La complexité de l'installation de l'œuvre aura un impact sur l'acceptation des dossiers.

3.4 Cartel

- Les exposants fournissent les informations relatives à l'œuvre.
- La FAC se charge de l'impression des cartels.

3.5 Montage et démontage des œuvres

- Chaque exposant est responsable du montage et du démontage de son installation ou de ses sculptures.
- Selon l'entente avec le commerçant, le montage des œuvres pourra s'effectuer à partir du 20 septembre, ce qui permettra de les inclure dans le parcours lambertois des Journées de la culture. Si cela n'est pas possible, la date limite de l'installation est le mercredi 2 octobre.



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

- Le démontage ne doit pas commencer avant 17 h, le dimanche 6 octobre. Il peut avoir lieu à un autre moment après entente avec le commerçant.
- Tout le matériel nécessaire à l'accrochage ou à l'installation est fourni par l'exposant.
- Tout dommage pouvant survenir lors du montage et du démontage demeure la responsabilité de l'exposant.
- La FAC se réserve un droit de regard sur le résultat final.

3.6 Modalités de rémunération

Le cachet versé à l'artiste lui sera transmis en totalité, par chèque, après que l'œuvre aura été installée et approuvée par le directeur artistique de La FAC.

3.7 Modalité d'annulation

Si l'exposant ne respecte pas le calendrier et les spécificités du commerce, l'organisation aura le droit d'annuler sa participation à l'événement.

En cas d'annulation de l'événement après signature du contrat, les exposants seront rémunérés en totalité.

En cas d'annulation de l'événement, les exposants ne sont en droit de réclamer aucun dommage et intérêt, quelle que soit la raison des circonstances de l'annulation.



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

4. DATES À RETENIR POUR LA FAC 2019

4.1 Sites

En salle : 81, rue Hooper, Saint-Lambert (Québec) J4P 3T3
En vitrine : rue Victoria, Saint-Lambert

4.2 Dates et horaires officiels

Du 3 octobre au 6 octobre 2019
Jeudi 3 octobre : de 18 h à 21 h
Vendredi 4 octobre : de 16 h à 21 h
Samedi 5 octobre : de 10 h à 17 h
Dimanche 6 octobre : de 10 h à 17 h

4.3 Échéancier :

- 1^{er} avril au 31 mai, minuit : appel de dossiers
- 1^{er} au 4 juillet : réponse aux artistes retenus

- 22 juillet : date limite pour la réception des éléments suivants par La FAC :
 - Texte de 50 mots sur la démarche artistique
 - Photo de l'artiste (300 ppp)
 - Photo d'une œuvre (300 ppp)
 - Chèques ou dépôts bancaires pour les artistes en salle

- 2 octobre :
 - 8 h à 20 h : montage des œuvres
 - 20 h : réglage de l'éclairage

- 3 octobre :
 - 16 h : visite et délibération du jury (sans la présence des artistes)
 - 17 h 30 : arrivée des artistes
 - 18 h : vernissage VIP
 - 19 h : début des allocutions et remise de la bourse de La FAC
 - 20 h : DJ et VJ
 - 21 h : présence des artistes facultative
 - 23 h : fermeture



foire d'art
contemporain
st-lambert
.019

- **4 octobre :**
 - 8 h 30 à 15 h 30 : médiation scolaire (sans les artistes)
 - 15 h 30 : arrivée des artistes
 - 16 h : ouverture au public
 - 20 h : DJ
 - 21 h : présence des artistes facultative
 - 23 h : fermeture

- **5 octobre :**
 - 9 h 30 : arrivée des artistes
 - 10 h : ouverture au public
 - 17 h : fermeture au public
 - 17 h à 18 h : visite du programme SéminArt (présence des artistes)

- **6 octobre**
 - 9 h 30 : arrivée des artistes
 - 10 h : ouverture au public
 - 17 h : fermeture au public et démontage
 - 20 h : fermeture

- **7 octobre**
 - 10 h à 12 h : fin du démontage